

RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 40164  
Numéro SIREN : 439 328 485  
Nom ou dénomination : CLIMENT TRAVAUX PUBLICS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2021 sous le numéro de dépôt 3092

-----  
**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**  
-----

L'an 2021,  
Le 1<sup>er</sup> octobre,

**VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT** (société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 € ;  
siège social : 61, avenue Jules Quentin – 92000 NANTERRE ; 410.335.855 R.C.S. NANTERRE)  
représentée par M. Gaëtan HINTZY, Président, ci-après désignée l' « **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 9.265 actions composant le capital de CLIMENT TRAVAUX PUBLICS, ci-  
après désignée la « **Société** »,

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Le rapport du Président ;
- La lettre de démission du Président ;
- Le texte des décisions proposées ;

**PREND LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Benoît DENIZOT de son mandat de Président et ce, à compter de ce jour.

L'Associé unique décide de nommer, en remplacement et à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président, Monsieur Gaëtan HINTZY pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Gaëtan HINTZY disposera des pouvoirs prévus à l'article 11 des statuts.

Monsieur Gaëtan HINTZY a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

**VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT**

Représentée par M. Gaëtan HINTZY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.